



Ecole d'architecture intérieure
Association loi 1901

FORMATION CONTINUE

RECONVERSION PROFESSIONNELLE EN 1 AN - CONGÉ INDIVIDUEL DE
FORMATION (CIF)

CYCLE ASSISTANT EN ARCHITECTURE INTERIEURE EN 1 AN

- a. Présentation du cycle
- b. Les apprentissages
- c. L'emploi du temps
- d. Le calendrier
- e. Le contrat d'inscription

Atelier Vert Céladon - École technique supérieure d'enseignement privé

Siège social : 17, rue Montera 75012 Paris

Tél : 06 60 62 23 32 – 06 08 58 58 07 fax : 09 57 23 53 52

<http://www.atelier-vert-celadon.org>

e-mail contact@atelier-vert-celadon.org

N° de prestataire de formation : 11753868875 - N° SIRET : 477 626 428 00023

a. PRESENTATION DU CYCLE

formation continue reconversion professionnelle – CIF
cycle assistant en architecture en 1 an (congé individuel de formation)

OBJECTIFS

Permettre l'intégration au monde du travail par un constant échanges avec des professionnel grâce à :

- L'acquisition de méthodes d'analyse et de synthèse pour un programme donné
- L'acquisition des modes de communication graphique conventionnels - plans et volumes
- La communication et l'argumentation de ses choix et idées

DURÉE

De janvier 2012 à octobre 2012, soit 910h (35h par semaine) + 70h de stage en entreprise

DÉBOUCHÉS

- Architecture intérieure
- Décoration
- Événementiel, architecture éphémère (stands, scénographie...)
- Design de mobilier

PUBLIC

Adultes en congé individuel de formation (CIF), Individuels, entreprises de moins de 10 salariés

PRÉREQUIS

Sensibilité artistique

CONDITIONS D'ADMISSION

Entretien individuel avec les formateurs et présentation de travaux personnels
L'inscription est définitive dès réception du dossier administratif complet

NOMBRE DE PARTICIPANTS

maximum 15 personnes

COÛT (actualisés en juillet 2011)

- 8 800 euros

MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Un 1^{er} versement de 500 euros à l'inscription

Lorsque le dossier est accepté par l'organisme financeur (financement total ou partiel) :

- si la prise en charge est totale :
 - les droits d'inscription de 500 euros sont remboursés à l'étudiant au 1er versement de l'organisme financeur.
- Si la prise en charge est partielle :
 - soit la somme restante due par l'étudiant est supérieure à 500,00 euros, l'étudiant complète la somme restante moins les 500,00 euros
 - soit la somme restante due par l'étudiant est inférieure à 500,00 euros, l'école rembourse la différence sur les 500,00 euros perçus

Lorsque le dossier est refusé par l'organisme financeur :

- Un 2^{ème} versement de 4 150 euros le jour de la rentrée
- Le solde de 4 150 euros au 15 janvier

MODE D'EVALUATION

Fin d'année : attestation de compétence délivrée par un jury d'accréditation sur la base d'un projet imposé et du book de travaux (qualification en cours)

b. LES APPRENTISSAGES

formation continue reconversion professionnelle – CIF
cycle assistant en architecture en 1 an (congé individuel de formation)

LE CONTENU

- Design de l'espace intérieur par rapport à un cahier des charges précis
- Design mobilier, objet
- Conception : approche et analyse, techniques de recherches, méthodologie
- Techniques de plan : dessin technique, tracé normalisé, représentation graphique
- Perspective : représentation graphique d'un projet
- Couleurs et matières : harmonie colorées, harmonie des matières, la lumière, peinture
- décor (trompe l'œil, patines, faux bois, faux marbre)
- Histoire de l'art : histoire des styles, histoire de l'architecture et du design
- Technologie du bâtiment : vocabulaire technique, matériaux, mise en œuvre
- Croquis, modèle vivant, dessin d'observation
- Infographie
- Accompagnement du projet professionnel

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

- Contrôles continus et évaluation des acquis validant l'année
- Bilans trimestriels
- Corrections notées
- Stage en entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation pratique en atelier et sur le terrain avec des professionnels du bâtiment
Mise en situation réelle par le biais de réalisations concrètes
Conférences d'intervenants extérieurs

DURÉE

De janvier 2012 à octobre 2012, soit 910h (35h par semaine) + 70h de stage en entreprise

MODE D'ÉVALUATION

Fin d'année : jury d'accréditation suite à la semaine d'examen en salle (qualification en cours)

c. L'EMPLOIS DU TEMPS

formation continue reconversion professionnelle – CIF

cycle assistant en architecture en 1 an (congé individuel de formation)

EMPLOI DU TEMPS FORMATION CONTINUE

35h/sem

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	atelier		atelier	10h-13h infographie
	13h-15h dessin	visites musées expositions	13h-15h techn. repr.	13h30-17h compositon en volume
13h30-17h architecture intérieure	15h-17h construction	salons prof. chantiers	15h-17h couleur	
17h15-19h15 hist.de l'art	anglais design & archi		17h15-19h15 conférences*	17h15-19h15 dessin

* une semaine sur deux

d. LE CALENDRIER

formation continue reconversion professionnelle – CIF

cycle assistant en architecture en 1 an (congé individuel de formation)

Atelier Vert Céladon - Formation continue - CIF – du 02/01/12 au 05/10/12																	
27 semaines de cours et 2 de stages (pendant vacances printemps ou été)																	
	JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI		JUIN		
						J 1											
						V 2											
						S 3											
D 1						D 4				D 1							
L 2	Semaine 1					L 5	Semaine 10			L 2	Semaine 14						
M 3						M 6				M 3			M 1				
M 4	Atelier Vert		M 1	Atelier Vert		M 7	Atelier Vert		M 4	Semaine 14		M 2	Atelier Vert				
J 5	Céladon		J 2	Céladon		J 8	Céladon		J 5	Atelier Vert		J 3	Céladon				
V 6			V 3			V 9			V 6	Céladon		V 4		V 1			
S 7			S 4			S 10			S 7			S 5		S 2			
D 8			D 5			D 11			D 8			D 6		D 3			
L 9	Semaine 2		L 6	Semaine 6		L 12	Semaine 11		L 9	Semaine 15		L 7	Semaine 19		L 4	Semaine 23	
M 10			M 7			M 13			M 10			M 8		M 5			
M 11	Atelier Vert		M 8	Atelier Vert		M 14	Atelier Vert		M 11	Atelier Vert		M 9	Atelier Vert		M 6	Atelier Vert	
J 12	Céladon		J 9	Céladon		J 15	Céladon		J 12	Céladon		J 10	Céladon		J 7	Céladon	
V 13			V 10			V 16			V 13			V 11		V 8			
S 14			S 11			S 17			S 14			S 12		S 9			
D 15			D 12			D 18			D 15			D 13		D 10			
L 16	Semaine 3		L 13	Semaine 7		L 19	Semaine 12		L 16	Semaine 16		L 14	Semaine 20		L 11	Semaine 24	
M 17			M 14			M 20			M 17			M 15		M 12			
M 18	Atelier Vert		M 15	Atelier Vert		M 21	Atelier Vert		M 18	vacances ou		M 16	Atelier Vert		M 13	Atelier Vert	
J 19	Céladon		J 16	Céladon		J 22	Céladon		J 19	stage en		J 17	Céladon		J 14	Céladon	
V 20			V 17			V 23			V 20	entreprise		V 18		V 15			
S 21			S 18			S 24			S 21			S 19		S 16			
D 22			D 19			D 25			D 22			D 20		D 17			
L 23	Semaine 4		L 20	Semaine 8		L 26	Semaine 13		L 23	Semaine 17		L 21	Semaine 21		L 18	Semaine 25	
M 24			M 21			M 27			M 24			M 22		M 19			
M 25	Atelier Vert		M 22	Vacances		M 28	Atelier Vert		M 25	vacances ou		M 23	Atelier Vert		M 20	Atelier Vert	
J 26	Céladon		J 23			J 29	Céladon		J 26	stage en		J 24	Céladon		J 21	Céladon	
V 27			V 24			V 30			V 27	entreprise		V 25		V 22			
S 28			S 25			S 31			S 28			S 26		S 23			
D 29			D 26			D 31			D 29			D 27		D 24			
L 30	Semaine 5		L 27	Semaine 9					L 30	Semaine 18		L 28	Semaine 22		L 25	Semaine 26	
M 31			M 28									M 29		M 26			
			M 29	Vacances								M 30	Atelier Vert		M 27	Atelier Vert	
												J 31	Céladon		J 28	Céladon	
														V 29			
														S 30			

Atelier Vert Céladon - Formation continue - CIF - du 02/01/12 au 05/10/12																	
27 semaines de cours et 2 de stages (pendant vacances printemps ou été)																	
	JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE		DECEMBRE		
						S 1											
D 1						D 2											
L 2	Semaine 27					L 3	Semaine 36			L 1	Semaine 40						
M 3						M 4				M 2							
M 4			M 1			M 5	Atelier Vert		M 3	Atelier Vert							
J 5			J 2			J 6	Céladon		J 4	Céladon		J 1					
V 6			V 3			V 7			V 5			V 2					
S 7			S 4			S 8			S 6			S 3		S 1			
D 8			D 5			D 9			D 7			D 4		D 2			
L 9	Semaine 28		L 6	Semaine 32		L 10	Semaine 37		L 8	Semaine 41		L 5	Semaine 45		L 3	Semaine 49	
M 10	vacances ou		M 7			M 11			M 9			M 6			M 4		
M 11	stage en		M 8			M 12	Atelier Vert		M 10			M 7			M 5		
J 12	entreprise		J 9			J 13	Céladon		J 11			J 8			J 6		
V 13			V 10			V 14			V 12			V 9		V 7			
S 14			S 11			S 15			S 13			S 10		S 8			
D 15			D 12			D 16			D 14			D 11		D 9			
L 16	Semaine 29		L 13	Semaine 33		L 17	Semaine 38		L 15	Semaine 42		L 12	Semaine 46		L 10	Semaine 50	
M 17	vacances ou		M 14			M 18			M 16			M 13			M 11		
M 18	stage en		M 15			M 19	Atelier Vert		M 17			M 14			M 12		
J 19	entreprise		J 16			J 20	Céladon		J 18			J 15			J 13		
V 20			V 17			V 21			V 19			V 16		V 14			
S 21			S 18			S 22			S 20			S 17		S 15			
D 22			D 19			D 23			D 21			D 18		D 16			
L 23	Semaine 30		L 20	Semaine 34		L 24	Semaine 39		L 22	Semaine 43		L 19	Semaine 47		L 17	Semaine 51	
M 24			M 21			M 25			M 23			M 20		M 18			
M 25			M 22			M 26	Atelier Vert		M 24			M 21			M 19		
J 26			J 23			J 27	Céladon		J 25			J 22			J 20		
V 27			V 24			V 28			V 26			V 23		V 21			
S 28			S 25			S 29			S 27			S 24		S 22			
D 29			D 26			D 30			D 28			D 25		D 23			
L 30	Semaine 31		L 27	Semaine 35					L 29	Semaine 44		L 26	Semaine 48		L 24	Semaine 52	
M 31			M 28						M 30			M 27		M 25			
			M 29						M 31			M 28		M 26			
			J 30									J 29		J 27			
			V 31									V 30		V 28			
														S 29			
														D 30			
														L 31			

e. LE CONTRAT D'INSCRIPTION

formation continue reconversion professionnelle – CIF
cycle assistant en architecture en 1 an (congé individuel de formation)

Contrat de formation professionnelle (art.L920-13)

Entre les soussignés :

- Atelier Vert céladon enregistré sous le N° de déclaration d'existence 11753868875 auprès de la préfecture de la région d'Ile de France
- Et (nom prénom et coordonnées du stagiaire)

Article 1^{er} – Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : cycle assistant en architecture intérieure en 1 an - formation à caractère professionnel.

Article 2 – Nature et caractéristiques des actions de formations :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par l'article L920-13 du code du travail.
- Elle a pour objectif l'enseignement en architecture intérieure
- A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire
- Sa durée est fixée à 910 heures soit 35 heures par semaine + 70 heures de stage en entreprise
- Le programme de l'action de formation continue figure en annexe au présent contrat.

Article 3 – Niveau de connaissance préalable :

Aucun , sur entretien individuel

Article 4 – Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation aura lieu du 2 janvier 2012 au 5 octobre 2012
- Elle est organisée pour un effectif maximum de 15 stagiaires.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances, sont les suivants :
 - voir programme de l'action de formation en annexe du présent contrat.
- Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont indiquées ci-dessous :
 - Jean Bescos – architecte dplg
 - Laurence Fournier – architecte d'intérieur diplômée de l'ESAG
 - Michèle Hervet – architecte d'intérieur diplômée de l'ESAG
 - Anne Sophie Schoendoerffer – architecte d'intérieur diplômée de l'ESAG
 - Sonia Swarowsky – architecte dplg diplômée de Camondo
 - Pour les conférences et ateliers : intervenants extérieurs architectes, étalagistes, architectes d'intérieurs, graphistes, professionnels du bâtiment, économistes, ingénieurs

Article 5 – délai de rétractation :

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec

accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire, hors frais d'inscription.

Article 6 – Dispositions financières :

- Le prix de la formation est fixée à 8 800 euros
- Le stagiaire s'engage à verser le montant correspondant au montant de la prise en charge par l'organisme financeur (FONGECIF, OPCA) déduit du montant de la formation

Article 7 – Interruption de stage :

En cas de cessation anticipée de formation, toutes les sommes sont dues.

Article 8 – Cas de différend :

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Paris le :

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)
précédé de la mention « lu et approuvé »

pour l'organisme de formation
(nom et qualité du signataire)

Atelier Vert Céladon - École technique supérieure d'enseignement privé

Siège social : 17, rue Montera 75012 Paris

Tél : 06 60 62 23 32 – 06 08 58 58 07 fax : 09 57 23 53 52

<http://www.atelier-vert-celadon.org>

e-mail contact@atelier-vert-celadon.org

N° de prestataire de formation : 11753868875 - N° SIRET : 477 626 428 00023